

Descriptif du séminaire pour février 2024 (master) :

La protection des personnes vulnérables par le Conseil de l'Europe et la CourEDH

Enseignant : Dr. Daniel Rietiker, chargé de cours (UNIL) et chef de l'unité suisse à la CourEDH.

Raison d'être du séminaire: La Suisse est un Etat membre très actif du Conseil de l'Europe, dont les piliers sont la protection des droits de l'homme, la démocratisation et l'Etat de droit (*Rule of Law*) en Europe. En dépit de l'importance de cette organisation pour la Suisse et l'Europe, ses activités sont relativement peu connues dans notre pays et nos universités. L'un des buts de ce séminaire sera de combler cette lacune en rendant cette organisation plus accessible aux participants par un regard de l'intérieur.

Contenu : Le séminaire abordera le sujet de la lutte contre la discrimination des personnes vulnérables, comme les enfants, les femmes, les personnes LGBTI, les personnes handicapées et certaines minorités linguistiques, nationales, raciales, religieuses ou ethniques, sera proposé. On étudiera les différentes conventions conclues au sein du Conseil de l'Europe, entre autres la Convention d'Istanbul contre toute violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre toute forme d'exploitation et les abus sexuels, la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, ou encore la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un autre organe du Conseil de l'Europe dont les activités mériteraient d'être analysées.

Une partie importante du Conseil de l'Europe est la Cour européenne des droits de l'homme, l'institution relative aux droits de l'homme la plus pertinente pour la Suisse. Sa jurisprudence, qui exerce une influence de plus en plus forte sur le droit suisse, sera analysée, notamment dans la mesure où elle met en œuvre les dispositions des conventions susmentionnées.

Lundi à mercredi (Lausanne): Après une introduction donnée par l'enseignement (lundi), les journées de mardi et mercredi seront consacrées à l'étude des conventions susmentionnées et à la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme.

Jeudi et vendredi (Strasbourg) : La deuxième partie du séminaire consistera en une visite du Conseil de l'Europe à Strasbourg (de deux jours), y compris des rencontres avec des représentants des services pertinents pour le thème du séminaire et des juges de la Cour.

Évaluation des étudiants : Participation active pendant les cours, y compris la présentation d'un arrêt de la Cour.